DE LA RUE À L'EMPLOI : UN ACCOMPAGNEMENT QUI RECONNECTE À L'AVENIR

CLUB DE PRÉVENTION D'ÉPERNAY

PRÉSENTE



Pour plus d'informations :
Florent Lannoy
Chargé de Mission Projet-Qualité et Mécénat
au Club de Prévention
d'Épernay
f.lannoy@club-prevention.fr / 07 78 41 11 89

Financé par l'Union européenne

DEPUIS JANVIER 2025
POUR 3 ANS

Rappel du dispositif De la Rue à l'Emploi

Depuis 2017, le Club de Prévention d'Épernay, accompagné de nombreux partenaires et acteurs locaux, a mené diverses expérimentations au profit de l'insertion sociale et professionnelle des personnes fragiles. C'est le cas des **Vendanges Partagées** qui fêtaient leur 8e édition en 2024 mais également du projet **AMBITIONS** piloté par l'association entre mai 2020 et juin 2023, ainsi que du dispositif du **Contrat d'Engagement Jeune, Jeunes en Rupture (CEJ-JR)** qui a pris fin le 9 décembre dernier.

C'est fort de ces multiples expériences et après **avoir été désigné parmi les lauréats sur le département de la Marne, qu'est né, en décembre 2024, le dispositif « De la Rue à l'Emploi ». Il est le fruit d'une réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt concernant l'Offre de Repérage et de Remobilisation (O2R). Il s'étend sur les territoires d'Épernay, de Sézanne, de Vitry-le-François et de Châlons-en-Champagne.** Ce projet est un **nouveau dispositif dédié à la remobilisation des personnes les plus éloignées de l'emploi** pour les amener à reprendre contact et à s'inscrire auprès des services de France Travail. L'objectif est de faciliter leur accès à une **insertion sociale et professionnelle durable**.

Programmé sur une période de **3 ans**, le dispositif accompagnera **135 personnes par an**. La particularité de celui-ci est qu'il s'adresse à **tous les publics éloignés de l'emploi et en situation de précarité ou d'errance sociale,**

aux personnes qui ne sont pas inscrites à France Travail ou inscrites mais sans contact régulier depuis 5 mois ou présentant des besoins d'accompagnement spécifiques, aux **bénéficiaires des minimas sociaux, aux jeunes en difficulté, aux adultes en situation de précarité, aux résidents de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), aux personnes issues de zones rurales** particulièrement reculées et **aux personnes en situation de handicap.**

Un parcours d'accompagnement pour lever les freins sociaux à l'emploi

D'une durée maximale de 9 mois, cet accompagnement repose sur une étroite coordination des actions partenariales et une synergie entre action sociale et insertion professionnelle. **Il propose un parcours personnalisé, encadré par un référent social**, et structuré **en trois phases** distinctes :

- **Le repérage et la rencontre** par des échanges personnalisés ;
- **La remobilisation avec la mise en place de nombreux moyens d'accompagnement pour lever les freins sociaux** et faciliter progressivement la prise de contact et l'inscription auprès des services de France Travail (rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle, ateliers socio-éducatifs visant le développement des compétences psychosociales, ateliers d'acquisition des savoirs de base comme savoir lire et écrire ou compter et manier les outils numériques) ;
- **L'accompagnement par le maintien d'un suivi co-accompagné** par des professionnels qualifiés en lien avec France Travail.